

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant dans un premier temps la prise du contrôle conjoint par la société VIVO ENERGY MAROC à travers l'acquisition d'une part de 50% du capital social et des droits de vote des sociétés SUBLIME FOOD, TOP GOURMANDISE et PLANET PIZZA détenues par la société MULTIFOOD, et dans un second temps, l'acquisition du contrôle exclusif direct par la société MFG VIVO HOLDING à travers l'acquisition de 100% du capital social et des droits de vote de la société TH ENERGY détenu par la société VIVO ENERGY MAROC**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

**Noms des entreprises et groupes concernées de la première opération:**

- L'acquéreur : la société VIVO ENERGY MAROC, filiale de la société VIVO ENERGY Plc;
- La cible : la société MFG VIVO HOLDING.

**Nature de la première opération :**

- L'acquisition du contrôle conjoint.

**Noms des entreprises et groupes concernées de la deuxième opération:**

- L'acquéreur : la société MFG VIVO HOLDING ;
- La cible : la société TH ENERGY;

**Nature de la deuxième opération :**

- L'acquisition du contrôle exclusif direct.

**Secteur économique concerné :**

- Le marché de service de la restauration rapide sous franchise au Maroc.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 5 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

**RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES**

Le 5 Octobre 2021, le Conseil de la Concurrence du Royaume du Maroc a reçu la notification d'une opération de concentration aux termes de laquelle, dans un premier temps (i) la société VIVO ENERGY MAROC, projette l'acquisition d'une participation indirecte de 50% dans les sociétés SUBLIME FOOD, TOP GOURMANDISE et PLANET PIZZA, sociétés de droit marocain détenues indirectement par le GROUPE MULTIFOOD, et dans un second temps (ii), la société MFG VIVO HOLDING projette d'acquérir 100% de la société TH ENERGY, détenue par société VIVO ENERGY MAROC.

La société VIVO ENERGY Maroc, est une société anonyme de droit marocain, spécialisée dans la distribution de carburants, de lubrifiants et de gaz.

Les sociétés SUBLIME FOOD, TOP GOURMANDISE ET PLANET PIZZA, GROUPE MULTIFOOD, MFG VIVO HOLDING et TH ENERGY, sociétés de droit marocain qui opèrent dans secteur de la restauration rapide sous franchise sur le territoire marocain.